

simplement parce que par-dessus tout M. Mitchell a voulu appliquer le programme du Gouvernement en matière de stabilisation des salaires et de contrôle des prix. Je veux exposer la situation bien clairement au Parlement parce qu'il s'agit là d'une question que nous devons envisager durant toute la session. Il faut que le programme de stabilisation des salaires et de contrôle des prix arrêté par le Gouvernement soit accepté si nous voulons prévenir l'inflation dans notre pays. Si on n'appuie pas la politique ainsi arrêtée, ceux qui seront responsables de la modification de cette politique devront accepter la responsabilité des conséquences qu'entraînerait la faillite du contrôle des prix et seraient la cause d'inflation dans notre pays à cette époque de guerre.

Cette politique est d'application très difficile. Toute restriction n'est pas facile en temps de guerre. Je l'ai dit et répété à maintes reprises. Nous devons tous accepter certaines restrictions et, si nous voulons réussir à contrôler les prix, il nous faut aussi stabiliser les salaires. Loin de moi la pensée de laisser entendre un seul instant qu'une stabilisation des salaires qui serait injuste et peu raisonnable devrait être maintenue. Je serais le premier à m'opposer à un tel état de choses et à demander qu'on fasse disparaître les injustices. J'affirme, cependant, qu'aucune classe de notre pays n'aurait à souffrir de l'inflation autant que la classe ouvrière. Cette dernière sera la première à l'admettre, je crois.

Je voudrais faire observer ici que le Parlement a déjà approuvé cette politique. Au cours de la dernière session, personne n'a attaqué notre programme de stabilisation des salaires et des prix. Les honorables députés ont en général admis que notre pays non seulement rendait service aux Canadiens, mais donnait un exemple aux autres pays en prenant les moyens de faire face à une situation née de l'inflation dans laquelle le Canada et d'autres pays s'étaient déjà trouvés au cours de la dernière guerre. A mon avis, le Parlement a semblé se prononcer presque d'un commun accord en faveur du plafond des prix. Je le répète, on ne peut maintenir le plafond des prix sans stabiliser les salaires. C'est parce que le ministre du Travail a dû refuser certaines demandes faites par la main-d'œuvre sous forme de relèvements en vue de maintenir le plafond des prix; et aussi parce qu'il a appuyé fermement la politique du Gouvernement qu'on l'a constamment attaqué et qu'on l'a placé dans une situation difficile. Si on en peut donner une autre explication, j'en écouterai l'exposé avec plaisir, ou plutôt, devrais-je dire, avec regret. Je crois sincèrement que cela explique les sentiments de ceux qui ont tenté en certains milieux d'effectuer un changement dans le ministère du Travail.

[Le très hon. Mackenzie King.]

En ce qui concerne les ministres de la couronne, je dirai ceci, vu qu'une nouvelle théorie de gouvernement, dont je veux parler immédiatement, a été énoncée cet après-midi par mon honorable ami: la théorie de l'équilibre professionnel du cabinet. Quand un ministre prête le serment d'office comme membre du cabinet, il devient le représentant du peuple tout entier quelle qu'ait pu être sa profession jusqu'alors. Il ne représente pas une classe, il représente le peuple canadien, et sa responsabilité devient inséparable de celle du cabinet. Quand M. Mitchell est entré dans le cabinet, il a dû assumer sa part de responsabilité dans la politique ministérielle; et s'il doit, aujourd'hui, opposer un refus à certaines exigences de l'extérieur en raison de la politique du cabinet, le seul choix qui lui reste à faire est celui-ci: "est-ce que, à la longue, la ligne de conduite qui me rend actuellement un peu impopulaire n'aura pas pour effet le plus grand bien du plus grand nombre, ou bien vais-je démissionner comme ministre et contribuer ainsi à réduire à néant une politique d'où il résultera plus de bien qu'on n'en pourrait probablement faire autrement en faveur des ouvriers et de mes autres compatriotes? Les ouvriers ne sont pas plus fondés à penser que le ministre du Travail les représente exclusivement dans le cabinet que les banquiers, les financiers ou les avocats n'ont respectivement le droit de croire que le ministre des Finances et le ministre de la Justice ne représente qu'eux. Quand un ministre de la couronne prête le serment d'office, il fait désormais partie d'un groupe d'hommes qui adoptent une même politique et qui en sont collectivement responsables. Voilà ce que signifie le gouvernement responsable; et j'espère que toutes les attaques dirigées à faux contre le ministre du Travail sous prétexte, par exemple, qu'il ne fait pas tout son devoir en appuyant la politique ministérielle ne seront pas poussées plus loin, à moins qu'elles ne soient vraiment motivées.

Mon honorable ami a mentionné cet après-midi le programme national d'assurances sociales annoncé par le Gouvernement dans le discours du trône. Je me réjouis de ce que les adhérents de tous les partis en cette Chambre soient à peu près unanimes à reconnaître que l'heure est venue, dans l'histoire de notre pays, de songer le plus possible à ces grandes questions de sécurité sociale. Mais la principale objection qu'a dirigée le chef de l'opposition contre la mesure de sécurité sociale annoncée, s'appliquait non à la mesure même mais à la manière de la mettre en œuvre. Il a demandé tout d'abord pourquoi nous déférerions à un comité spécial l'étude de cette question.